



Commune de MONTRELAIS

SEANCE ORDINAIRE DU 05 Juin 2020

L'an deux mil vingt, le cinq Juin à 20H30 le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire, à la Salle Les Roussoles, sous la présidence de M. Joël JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JAMIN Joël Maire, JOUSSET Jean Yves, DUTORDOIR Florence, LUBERT Philippe Adjoint, BROCHARD Francis, GUILLOTEAU Freddy, BRIERE Sophie, HAMARD Emilie, GANDON Philippe, AUBRY Laurent, MATHIEU Laurent, LECA Stéphane, CERISIER Nicole, BIGOT Noémie, FOULONNEAU Céline

Excusés avec procuration : LUBERT Philippe a donné procuration à JAMIN Joël.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Noémie BIGOT

Secrétaire auxiliaire : V.DEROUET

Ordre du jour

- 1- Fonctionnement du Conseil Municipal
 - a. Commissions Municipales
 - b. Délégations du Conseil au Maire
 - c. Indemnités du Maire
 - d. Indemnités des adjoints
- 2- Personnel
 - a. Création de poste CDD accroissement temporaire d'activité
- 3- Finances
 - a. Taux d'imposition 2020.
 - b. Achat foncier Rue de Varades
- 4- Divers

Le PV du Conseil Municipal du 23 Mai est validé.

1- Fonctionnement du Conseil Municipal

- a. Commissions Municipales

Mr le Maire indique que chaque conseiller a pu consulter le tableau des commissions et se positionner dessus, un pré fléchage avait été fait suite à un sondage effectué en Avril.

Mr le Maire indique la démarche adoptée par le bureau municipal qui consiste à choisir deux commissions prioritaires pour les nouveaux élus et assister en tant que membre de commissions élargies si leur choix devaient être plus important.

Mr Gandon indique qu'il n'a pas vu son nom dans le tableau et les conseillers lui indiquent que les choix étaient proposés dans un sondage envoyé par mail. Mr le Maire complète en lui proposant de choisir dès à présent les commissions qu'il l'intéresse.

Le Bureau Municipal propose que pour le bon fonctionnement des commissions qu'elles devront se réunir au moins une fois par trimestre.

Tableau récapitulatif des commissions

| ETAT RECAPITULATIF DES COMMISSIONS | | | |
|---|------------------------|---|---|
| COMMISSIONS | RESPONSABLE COMMISSION | MEMBRES | COMMISSIONS ELARGIES |
| FINANCES | Maire | J-Y. JOUSSET, F. DUTORDOIR, P. LUBERT | |
| PERSONNEL | Maire | J-Y. JOUSSET, F. DUTORDOIR, P. LUBERT | |
| COMMUNICATION - INFORMATION (Gazette, Bulletin, Site internet, Démarches participative avec la population et les instances) | Maire | J-Y. JOUSSET, F. DUTORDOIR, P. LUBERT F. BROCHARD | L. AUBRY |
| DEVELOPEMENT ECONOMIQUE (Artisanat, Commerce, Tourisme, Patrimoine, Fleurissement, Qualité de vie) | Maire | J-Y. JOUSSET, F. DUTORDOIR, P. LUBERT L. AUBRY | N. BIGOT |
| PROTECTION DE LA POPULATION (Plan Communal de Sauvegarde, Alerte canicule, Risques sanitaires) | Maire | J-Y. JOUSSET, F. DUTORDOIR, P. LUBERT | F. GUILLOTEAU S. BRIERE C. FOULONNEAU |
| URBANISME (PLU, SDAP, Permis, Lotissement, Projet urbain) | J. Y. JOUSSET | L. MATHIEU F. GUILLOTEAU | S. LECA |
| VOIRIE - ESPACES VERTS -DEVELOPPEMENT DURABLE (Entretien réseaux, Sécurité des voies, Voie verte, Démarche écologique) | J. Y. JOUSSET | L. AUBRY S. LECA L. MATHIEU P. GANDON F. GUILLOTEAU N. CERISIER | |
| ACTION SOCIALE (Prise en charge des bénéficiaires, Accompagnement et suivi, Relation avec les partenaires institutionnels) | F. DUTORDOIR | N. BIGOT C. FOULONNEAU E. HAMARD F. BROCHARD S. BRIERE | |
| AFFAIRES SCOLAIRES (Restauration scolaire, Développement durable, Démarche bio) (Conseil d'école, Relation avec le corps enseignant) (Accueil périscolaire) | F. DUTORDOIR | N. BIGOT E. HAMARD S. BRIERE C. FOULONNEAU | F. BROCHARD |
| SPORT - JEUNESSE - CULTURE - VIE ASSOCIATIVE (Gestion des structures, Développement des activités culturelles et intergénérationnelles, Soutien aux Associations) | F. DUTORDOIR | N. BIGOT S. LECA E. HAMARD S. BRIERE P. GANDON | |
| BATIMENTS - CIMETIERE (Travaux, Entretien du Patrimoine, Gestion immobilière, Développement écologique) | P. LUBERT | N. CERISIER F. GUILLOTEAU | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le tableau des commissions proposées.

b. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Après explication des différentes possibilités de délégations que le Conseil Municipal peut donner au Maire suite à l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal décide de donner les délégations suivantes au Maire :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du même code (1er alinéa) * ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle * ;
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum (crédits ouverts au budget de l'année en cours) autorisé par le conseil municipal ;
- l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- L'autorisation de passer de nouvelles conventions à hauteur maximale de 5000€ et/ou dans la limite des crédits inscrits.
- L'autorisation de renouveler des conventions.

c. Indemnités du Maire

Le Maire présente le barème des indemnités versées au Maire selon l'article L2123-23. Le maire indique que Montrelais se trouve dans la deuxième ligne avec un pourcentage d'indice à 40.3%.

| Population (habitants) | Taux (en % de l'indice) |
|------------------------|-------------------------|
| Moins de 500 | 25,5 |
| De 500 à 999 | 40,3 |
| De 1 000 à 3 499 | 51,6 |
| De 4 000 à 9 999 | 55 |
| De 10 000 à 19 999 | 65 |
| De 20 000 à 49 000 | 90 |
| De 50 000 à 99 999 | 110 |
| 100 000 et plus | 145 |

Le Conseil Municipal n'a pas à délibérer sur ce sujet.

d. Indemnités des adjoints

Le Maire présente le barème destiné aux adjoints, selon l'article L2123-22

| Population (habitants) | Taux (en % de l'indice) |
|------------------------|-------------------------|
| Moins de 500 | 9,9 |
| De 500 à 999 | 10,7 |
| De 1 000 à 3 499 | 19,8 |
| De 4 000 à 9 999 | 22 |
| De 10 000 à 19 999 | 27,5 |
| De 20 000 à 49 000 | 33 |
| De 50 000 à 99 999 | 44 |
| 100 000 à 200 000 | 66 |
| Plus de 200 000 | 72,5 |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE que le taux accordé aux adjoints sera de 10,7 % de l'indice.

2- Personnel

a. Création de poste CDD accroissement temporaire d'activité

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter temporairement un agent contractuel, sur un emploi non permanent, pour faire face à un « accroissement temporaire d'activité ».

Sur une même période de 18 mois consécutifs, l'agent peut être employé à ce titre pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu de l'éventuel renouvellement du contrat.

Une personne devra être recrutée pour 1 an sur un poste d'animation périscolaire et pause méridienne en CDD Accroissement temporaire d'activité (article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) sur le Grade de recrutement : Adjoint d'animation 1er échelon Indice brut 350 Indice Majoré 327 pour un temps de 22/35^{ème}.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation 22/35^{ème} indice brut 350 indice majoré 327.

3- Finances

a. Taux d'imposition 2020

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2020, pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Ainsi, il convient pour 2020 de reconduire les taux de l'année précédente pour les différentes taxes conformément au tableau ci-après

| | Taux 2019 | Taux d'imposition 2020 |
|--------------------------------|-----------|------------------------|
| Taxe d'habitation : | 17,25% | 17,25% |
| Taxe sur le foncier bâti : | 15,23% | 15,23% |
| Taxe sur le foncier non bâti : | 51,29% | 51,29% |

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire ces taux pour 2020.

b. Achat foncier Rue de Varades

Mr le Maire indique que le propriétaire du terrain parcelle 576 rue de Varades, destiné à être un lotissement depuis 10 ans, a donné son accord pour le céder à la commune au prix de 15 000€. Le Maire indique que ce terrain d'environ 13 641 m² pour l'instant classé en Ab au PLU pourrait devenir une réserve foncière de la commune. Ainsi, si le lotissement au nord voit le jour, cette parcelle pourrait éventuellement bénéficier d'une modification du PLU pour accueillir un autre lotissement à long terme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE d'autoriser Mr Le Maire à signer les documents pour l'achat de ce terrain pour un prix de 15 000€.

4- Divers

a. L'animation sportive départementale interviendra auprès de l'école 1h deux fois d'ici la fin de l'année.

b. Enquête publique du SDAP commence le 16 juin jusqu'au 1^{er} juillet

3 permanences du commissaire enquêteur mardi 16 et vendredi 26 de 9h à 12h, mercredi 1^{er} juillet de 13h30 à 16h30.

c. Fin de la consultation sur la restauration scolaire le 19 juin.

d. Distribution des masques par les élus d'ici la fin de semaine prochaine 13 juin.

e. Réunion de conseil le 4 juillet, le 25 septembre, 6 novembre, 11 décembre.

2020.03.06

Mr le Maire propose aux conseillers de s'exprimer avant de lever la séance.

Mr Mathieu indique qu'un câble électrique est décroché à la Poitrière, il faudrait le signaler avant les travaux agricoles de l'été, ce câble va sans doute gêner ou même être arraché.

Mr Gandon indique que le même problème de stationnement persiste rue des Oies malgré le courrier envoyé aux riverains.

Mme Cerisier et Mme Brière demande si la route entre la Haie et la Chattrie pourrait être fauchée car la visibilité dans les carrefours est restreinte.

Mr Brochard signale que la sortie du chemin de la cour est dangereuse car les automobilistes se décalent très tôt pour passer la chicane d'entrée du bourg.

N'ayant pas d'autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15, les membres présents ont signé le présent registre.
